



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

OBJET : Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein de la commission consultative pour l'aménagement du secteur des 4 chemins

Séance du 2 octobre 2019

Convocation du 26 septembre 2019

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-neuf, le deux octobre à 20 h 13, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-six septembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M. Thierry Legros, Mmes Pauline Schmidt, Catherine Lequeux, Claire Beillard-Boudada, Catherine Arnould, Sophie Ganne-Moison, Hélia Cacères, M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Dageras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Bruno Philippe par Mme Chantal Brault,
Mme Sakina Bohu par Mme Sylvie Bléry-Touchet,
M. Othmane Khaoua par M. Jean-Philippe Allardi,
M. Hachem Alaoui-Benhachem par Mme Sophie Ganne-Moison

Etaient absents non représentés :

M. Xavier Tamby,
M. Thibault Hennion,
M. Timothé Lefebvre

Secrétaire de séance :

Mme Pauline Schmidt

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 2 octobre 2019

OBJET : Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein de la commission consultative pour l'aménagement du secteur des 4 chemins

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2143-2 relatif aux comités consultatifs,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.300-1 et L.300-2,

Vu sa délibération du 29 juin 2006 approuvant la prise en considération d'un projet d'aménagement dans le secteur des Quatre Chemins, d'une part, et approuvant un périmètre délimitant les terrains concernés à l'intérieur duquel un sursis à statuer pourra être opposé aux demandes d'autorisations de construire susceptibles de compromettre la réalisation de l'opération ou de la rendre plus onéreuse, d'autre part,

Vu sa délibération du 29 mars 2007 approuvant les objectifs devant être pris en compte dans l'élaboration du projet urbain du secteur des Quatre Chemins et définissant les modalités de concertation,

Vu sa délibération du 15 novembre 2007 approuvant les objectifs devant être pris en compte dans l'élaboration du projet urbain des secteurs des Quatre Chemins et Albert 1^{er} et définissant les modalités de concertation,

Vu sa délibération du 11 février 2010 relative à l'actualisation et la précision des modalités de concertation sur le secteur des Quatre-Chemins,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal, élu le 30 mars 2014 et les résultats des élections du 5 avril 2014 pour la désignation du maire et des adjoints,

Vu sa délibération du 5 mai 2014 portant désignation des membres de la commission consultative pour l'aménagement du secteur des Quatre Chemins,

Vu le courrier du 31 août 2019 par lequel M. Benjamin Lanier informe le maire de sa démission du conseil municipal,

Considérant que, suite à la démission d'un des membres de la commission consultative pour l'aménagement du secteur des 4 chemins, il y a lieu de procéder à la désignation de son successeur,

Vu la candidature de Mme Hélia Cacères,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE Mme Hélia Cacères, en qualité de représentante du conseil municipal au sein commission consultative pour l'aménagement du secteur des 4 chemins.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

